

# DÉTENTION DE MIGRANTS ET ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

Division de la gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM

L'action de la Division de la gestion de l'immigration et des frontières (IBM) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans le domaine de la détention des immigrants vise à promouvoir des alternatives à la détention en apportant aux gouvernements un appui stratégique en la matière et en améliorant les conditions de vie des migrants dans les centres de détention conformément aux normes internationales et aux pratiques exemplaires. Les activités de l'Organisation, dont est strictement exclue toute participation au fonctionnement ou à la gestion de structures de détention, promeuvent la stratégie de l'OIM consistant à renforcer la gestion humaine des migrations. Si le recours à des centres de détention relève de la prérogative de l'État, les interventions de l'OIM dans le domaine de la détention des immigrants ont pour but de veiller au plein respect des droits de l'homme des migrants.

La **détention des immigrants** est une restriction de la liberté de circulation par une mesure d'enfermement ordonnée par une autorité administrative ou judiciaire. Dans de nombreux pays, la « détention administrative » fait partie des procédures de gestion des migrations devant permettre la mise en œuvre d'autres mesures administratives telles que l'éloignement ou l'expulsion. Dans les pays où l'entrée non autorisée sur le territoire est considérée comme une infraction, la détention peut également être utilisée comme une sanction pénale.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU SOUTIEN DE L'OIM



### PROMOUVOIR DES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION

L'action de l'OIM étant régie par le principe fondamental selon lequel la détention doit être une mesure de dernier recours, l'Organisation promeut activement des alternatives à la détention.



### DÉFENDRE LES DROITS DES MIGRANTS ET FOURNIR UNE AIDE HUMANITAIRE

L'action de l'OIM vise à minimiser les effets négatifs de la détention sur le bien-être physique et mental des migrants. L'Organisation aide les gouvernements à assurer des conditions de détention respectueuses de la dignité humaine en améliorant les infrastructures et les services disponibles dans les centres de détention.

Les **alternatives à la détention** des immigrants sont des mesures qui peuvent être ou ont été imposées par des États à des migrants et demandeurs d'asile se trouvant sur leur territoire quand un certain contrôle est jugé nécessaire : il peut s'agir de modèles non privatifs de liberté à base communautaire et individualisés, ou de solutions plus restrictives, telles que l'assignation à résidence dans des centres semi-ouverts.



**Objectif 7** : S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire.

**Objectif 13** : Ne recourir au placement en rétention administrative des migrants qu'en dernier ressort et chercher des solutions de rechange.



**Cible 10.7** : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

## L'OIM OFFRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ÉTATS MEMBRES POUR :



Favoriser une meilleure compréhension du cadre juridique international relatif à la détention, y compris les alternatives à la détention.



Promouvoir des alternatives à la détention telles que des centres de services/d'accueil ouverts ou semi-ouverts, des possibilités de caution, de garantie et de sûreté, des centres d'aide spécialisée pour les migrants vulnérables, et des alternatives à base communautaire.



Offrir aux agents de l'immigration/autorités frontalières, au personnel des centres de détention d'immigrants, aux fournisseurs de services spécialisés et aux agents de santé une assistance technique et une formation en ce qui concerne les droits des migrants, la fourniture de services culturellement appropriés et les questions de sécurité et de santé au travail.



Créer des services de gestion efficace des dossiers, assurer un filtrage approprié et élaborer des mécanismes d'identification et d'orientation.



Améliorer les services et les infrastructures de détention selon que de besoin pour garantir un cadre de vie respectueux de la dignité humaine, conforme aux normes internationales et aux pratiques exemplaires, et tenant compte des considérations de sexe et d'âge.



Réaliser, réunir et mettre en commun des travaux de recherche sur la détention des immigrants et les alternatives à la détention afin d'établir une base empirique solide pouvant sous-tendre l'élaboration des politiques et les interventions pratiques.



Formuler et réformer les politiques et lois relatives à la détention des immigrants.



Faciliter le dialogue, échanger des pratiques efficaces et promouvoir le partage d'informations entre les partenaires et les acteurs compétents, ainsi qu'entre les pays.

